



COVID-19

## Des droits pour NOUS AUSSI

© Eric Roset

Le 7 mars prochain, la population se prononcera sur l'indemnisation du salaire perdu par les travailleurs-euses précarisé-e-s durant la première vague de la pandémie. Le SIT appelle à un OUI massif.

**Votation** • C'est une question de solidarité et de justice sociale. Et avec un double enjeu. Lors des prochaines votations, il faut non seulement renvoyer le « référendum de la honte » à leurs expéditeurs-trices, mais également donner un signal clair et fort à la majorité politique dominant le Grand Conseil genevois, PLR en tête: face à la pandémie et à ses effets sur les salarié-e-s, la charité ne suffit pas, il faut des droits. C'est donc un OUI massif qu'il faut glisser dans les enveloppes de vote ou dans les urnes, à la loi sur l'indemnisation de la perte de revenus

des travailleurs-euses exclu-e-s des autres assurances sociales.

### TRAVAILLEURS-EUSES PRÉCARISÉ-E-S

Employées de maison avec ou sans autorisation de séjour, mais toutes subitement privées de salaires, « extras » dans la restauration, jamais plus rappelé-e-s par leurs employeurs, acteurs-trices culturel-le-s privé-e-s de représentation et donc de cachet, travailleurs-euses temporaires, viré-e-s avant que le Conseil fédéral ne décide d'étendre le droit aux RHT à ce statut précaire, ils-elles sont des

milliers de travailleuses et travailleurs précarisé-e-s à s'être retrouvé-e-s sans plus aucun revenu durant la première vague de la pandémie.

Faute d'employeurs assumant leurs responsabilités auprès des assurances sociales, de périodes de cotisations suffisantes ou de permis de travail, ou parce qu'arrivé-e-s en fin de droit, ou parce que pas encore suffisamment appauvri-e-s pour bénéficier de l'aide sociale, ces salarié-e-s n'ont eu droit ni aux RHT, ni au chômage, ni aux APG, ni à rien du tout, tous-tes tombé-e-s entre

> SUITE PAGE 4

### VOTATIONS

Découvrez tous les mots d'ordre et argumentaires du SIT en vue des votations du 7 mars prochain.

4-5

### URGENCE CLIMATIQUE

C'est parti ! La grève pour l'Avenir et la justice sociale et climatique est en préparation pour le 21 mai.

7

### DOSSIER ÉCONOMIE DOMESTIQUE

Lors de nos permanences, les employées de maison racontent toutes la même histoire. Celle de la peur au ventre et de la précarité économique.

8-9

### INTERVIEW

Entretien avec Angela, animatrice parascolaire et militante du SIT, au lendemain d'une petite victoire syndicale.

13

### CONSTRUCTION

Le tribunal des prud'hommes genevois condamne pour la première fois une entreprise ayant sous-traité des travaux en vertu de la responsabilité solidaire.

11

### DANS CE NUMÉRO




# Billet de la présidence

L'algorithme PageRank de Google effectue des référencement personnels depuis 2010 : lorsque vous faites une recherche sur le web, ses réponses vont varier selon vos préférences et votre situation géographique. Vous serez ainsi satisfait de l'information qu'il vous fournit, si le restaurant que vous recherchez se trouve dans votre quartier et correspond à votre goût... tout en dopant les opportunités commerciales ! C'est ce qu'on désigne comme une « bulle de filtrage » : votre navigateur accumule des cookies qui vous pistent et dressent votre profil pour vous proposer des résultats en accord avec vos préférences, qu'elles soient culturelles, sociales ou politiques, en plus de culinaires. Mais c'est aussi une manière de nous enfermer dans des espaces de pensée.

Sur le plan politique, alors que nous aurions attendu des moteurs de recherche une garantie de la pluralité des opinions, ils tendent vers l'enfermement idéologique. Notre politisation va de pair avec notre socialisation, nous partageons des convictions avec celles de nos proches et les journaux que nous lisons dévoilent nos orientations politiques. Lorsqu'internet ou Facebook devient une source d'information, son propre algorithme, le EdgeRank agit aussi comme une restriction à notre esprit : si l'information qui arrive la première est celle qui a été partagée par les contacts dont nous sommes proches (ceux qu'on aime), elle relègue au fond de notre fil d'actualité celle de ceux qui nous sont éloignés, en nous évitant l'inconfort du débat contradictoire. Facebook ou Google et l'architecture de leur information agissent comme tout bon publicitaire, ils proposent ce qui retiendra votre attention (c'est la nouvelle « économie de l'attention »).

Cet écueil touche l'ensemble des réseaux web d'information et sociaux quelle que soit leur plateforme numérique et tant que leur monétarisation sous-jacente existera.

Dans un univers fortement virtuel (en temps de pandémie utile), nous devons veiller à la pluralité des sources d'information, pour confronter les idées. Nos éditions du SITinfo y contribuent bien sûr, aussi partagez-les !

**Bonne année à toutes et à tous!** 

Diego Cabeza

## SOMMAIRE

### ÉDITO

C'est déjà demain **p3**

### VOTATIONS

- NON à une initiative inutile, stigmatisante et raciste **p4**
- NON à la privatisation du passeport numérique **p5**
- NON à un accord qui nuit à l'environnement et aux droits humains **p5**
- Un parking coûteux et nuisible **p5**

### ACTUALITÉS

- Bons baisers de Kafka **p6**
- Le SIT partie prenante de la grève pour l'Avenir **p7**

### DOSSIER

- Carnet de pandémie d'une employée de maison **p8**
- Le « care » toujours pas reconnu **p9**

### SECTEURS

- Nouveau plan de prévoyance dès avril 2021 **p10**
- Victoire sur la responsabilité solidaire **p11**
- Multisol: chronique d'un double scandale **p11**

### DROITS DU TRAVAIL

- Entrée en vigueur du congé paternité fédéral **p12**
- La (demi) rente-pont fédérale pour les travailleurs-euses âgé-e-s entre en vigueur **p12**

### ENTRETIEN

- Sur le front parascolaire **p13**

### EN ACTION

- Pour une autre sortie de crise **p16**



**syndicat**

interprofessionnel  
de travailleuses et  
travailleurs

## HORAIRES

La réception téléphonique est ouverte de lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 022 818 03 00

Les contacts par e-mail sont à privilégier : [sit@sit-syndicat.ch](mailto:sit@sit-syndicat.ch)

Attention : En raison de la pandémie et des mesures des autorités, certaines permanences physiques sont remplacées par des permanences téléphoniques aux horaires que vous trouverez ci-dessous.

## PERMANENCES DU SIT

### Bâtiment, parcs et jardins, nettoyage

Permanence physique: lundi de 16 h à 18 h et mardi de 15 h à 18 h

Permanence téléphonique: jeudi de 15 h à 17 h au 022 818 03 00

### Tertiaire privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)

Permanence téléphonique: mardi de 14 h à 17 h au 022 818 03 00

Permanence physique: jeudi de 14 h à 18 h

### Santé, social, secteurs public et subventionné

Permanences physiques: mardi de 9 h à 12 h et mercredi de 14 h à 17 h

### Salarié-e-s sans statut légal

Uniquement sur rendez-vous au 022 818 03 00

### Service des impôts pour les membres uniquement

Le service des impôts du SIT continue de répondre aux membres au 022 818 03 20 (détails p.15)

## CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Permanences physiques (inscriptions): Rue de Montbrillant 38, du lundi au vendredi de 9 h à 13 h

Permanences téléphoniques: du lundi au vendredi de 9 h à 12 h au 022 818 03 33

## CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers  
case postale 3287, 1211 Genève 3  
tél. : +41 (0) 22 818 03 00  
fax: +41 (0) 22 818 03 99  
courriel : [sit@sit-syndicat.ch](mailto:sit@sit-syndicat.ch)  
web : [www.sit-syndicat.ch](http://www.sit-syndicat.ch)

# C'est déjà demain

L'urgence. C'est au nom de celle-ci qu'une majorité du Grand Conseil vient de voter un paquet d'aides aux entreprises pour un montant estimé à 250 millions, dont 80 à charge de la Confédération en vertu de la répartition du financement des aides dévolues aux secteurs considérés comme « cas de rigueur ». Un projet de loi pesant un quart de milliard présenté à la commission de l'économie jeudi 21 janvier et adopté au pas de charge en plénière du Grand Conseil à peine une semaine plus tard. Pour de tels montants, le parlement nous avait habitué-e-s à plus de questionnements, d'analyses et de débats, pour ne pas dire de cheveux coupés en quatre. Mais pas cette fois-ci. C'est qu'il y a urgence. À aider les entreprises, à leur permettre de survivre malgré les interdictions d'activité ou les baisses de chiffres d'affaires dues à la pandémie. Avec un seul objectif, dont la sacralité évacue toute critique et permet le passage en force : préserver l'emploi.

Et tant pis pour les salarié-e-s si cette loi ne va pas jusqu'au bout de ce qu'elle prétend faire. Elle n'interdit pas les licenciements, ni ne prévoit le moindre mécanisme de consultation des travailleurs-euses qui en sont menacé-e-s. Et tant pis si le Conseil d'État et la droite se donnent bonne conscience en inscrivant dans cette loi la mise sur pied de « programmes d'employabilité », mais sans en définir ni les contenus, ni les mécanismes pour en bénéficier, ni le rôle attendu des entreprises bénéficiaires des aides dans la mise en place de ces programmes. « L'entreprise s'engage sur l'honneur à maintenir les emplois de son entreprise, soit à ne pas licencier de personnel pour des motifs liés à la crise économique et sanitaire. Lorsque l'entreprise, malgré les aides octroyées en vertu de la présente loi, envisage de procéder à un licenciement, elle en informe préalablement le travailleur et l'autorité afin de leur permettre de proposer toute mesure utile afin d'éviter le licenciement, à en atténuer les effets,

ou à déclencher une mesure d'employabilité en sens de l'article 6 alinéa 1 de la présente loi. » Voilà le modeste amendement que la CGAS a suggéré au parlement, balayé d'un revers de main par la majorité de droite. Les « programmes d'employabilité » resteront donc ce qu'ils sont, une coquille vide parachutée au milieu de cette loi juste pour faire joli.

Une occasion perdue, par posture idéologique, de mettre sur pied de véritables mécanismes de préservation de l'emploi, y compris en termes de reconversions professionnelles, et de faire de cette crise un levier pour répondre à une autre urgence, celle de la nécessaire transition écologique. Car dans ce domaine, les emplois à créer se comptent par milliers.


Un refus obstiné, celui de la droite, aussi de protéger le revenu des salarié-e-s en prévoyant la prise en charge de la totalité du salaire en cas de RHT, avec pour effet l'appauvrissement accéléré de milliers de travailleurs-euses. Une autre urgence, sociale celle-ci, mais qui ne compte visiblement pas non plus.

## « La crise climatique, sociale et économique n'attend pas »

Et parce qu'il y a urgence à ne prendre donc que des demi-mesures pour soi-disant préserver l'emploi, ce parlement va jusqu'à priver la

population de tout débat démocratique en votant une clause... « d'urgence », qui soustrait la loi à la possibilité effective d'un référendum. Un quart de milliard. Et dire que cette même droite avait refusé cette même clause d'urgence pour *vingt fois moins* que ce montant, lorsqu'il s'agissait en juin dernier d'adopter une indemnité pour les travailleurs-euses précarisé-e-s exclu-e-s de toute autre aide.

Encore une autre urgence ignorée par la droite, celle de rafistoler les trous béants dans le filet social, filet qu'elle détricote méticuleusement année après année.

Parce que la crise climatique, sociale et économique n'attend pas, parce qu'aujourd'hui c'est déjà demain, il est urgent de continuer à nous mobiliser pour de nouveaux droits. À commencer le 7 mars prochain, par un OUI massif à l'indemnisation des travailleurs-euses les plus précarisé-e-s. 

**Davide De Filippo**

INITIATIVE « ANTI-BURQA »

# NON à une initiative inutile, stigmatisante et raciste



Le SIT appelle au rejet de l'initiative « sur l'interdiction de se dissimuler le visage dans l'espace public » le 7 mars prochain.

**Initiative fédérale** • La population suisse devra se prononcer le 7 mars prochain sur l'initiative du comité d'Egerkingen, proche de l'UDC, « sur l'interdiction de se dissimuler le visage dans l'espace public ». Même si dans le texte de l'initiative il n'est nullement fait mention du port de la burqa, il est tout aussi clair que cette campagne vise et stigmatise la communauté musulmane et en particulier les femmes musulmanes, comme en témoigne l'affiche de campagne de l'UDC qui montre une femme en burqa avec le slogan « non à l'extrémisme ».

La Coordination contre la xénophobie et l'exclusion (StopExclusion), dont le SIT est membre, et le Collectif des Foulards violets se prononcent clairement contre cette initiative et invitent, toutes

les citoyennes et citoyens, à la rejeter, au nom de l'égalité des droits, de l'interdiction des discriminations et du respect des libertés individuelles, garanties par notre Constitution Fédérale.

## INITIATIVE INUTILE

Il n'y a en Suisse que quelques dizaines de femmes qui portent le voile intégral, en grande majorité des touristes, qui ne résident pas en Suisse. Celles qui résident en Suisse sont souvent des femmes converties à l'islam par choix de leur part, souvent nées en Suisse et de nationalité suisse ou/et européenne.

Par ailleurs le code pénal punit déjà toute forme de contrainte (y compris la contrainte de se voiler, de se dénuder ou de porter tel ou tel

attribut) de sorte que l'initiative n'apporte rien de ce point de vue.

## STIGMATISANTE

Cette initiative constitue en revanche une attaque frontale contre une communauté, à la fois religieuse et citoyenne, et en particulier contre les femmes musulmanes. Sous prétexte de les protéger de l'oppression, de les aider à sémanciper, les initiants prennent les femmes en otage pour arriver à leurs fins. Il s'agit là d'un discours paternaliste, autoritaire, on parle en leur nom, en les déclarant automatiquement opprimées, sans imaginer un instant que leurs choix peuvent être le résultat d'un cheminement réfléchi, y compris dans les aspects vestimentaires.

Par ailleurs, en faisant de la femme voilée le symbole de l'oppression, on sous-entend que les femmes non-voilées, elles, seraient libres, ce qui occulte les multiples formes de discrimination dénoncées depuis des décennies par les mouvements féministes.

Est-ce que l'UDC se découvrirait subitement féministe et prônant l'égalité homme-femme ? Quand, dans l'histoire récente (droit de vote des femmes, avortement, égalité salariale, congé maternité, par exemple), l'UDC a-t-elle été favorable aux avancées des droits des femmes ? Jamais !

## POISON RACISTE

Par ailleurs, comment ne pas soupçonner les initiants et le parti agrarien de mener, de manière à peine déguisée, l'énième campagne xénophobe, contre « les autres », contre ceux et celles qui viennent d'ailleurs, voilées ou pas, d'une autre couleur de peau de préférence.

Après les minarets, les « criminels étrangers », puis les « juges étrangers », la libre-circulation des personnes ou l'« immigration de masse » l'UDC s'en prend à nouveau à son bouc émissaire favori que sont les musulmans.

En refusant cette initiative, nous nous exprimons clairement pour l'autodétermination des femmes, soient-elles d'ici ou d'ailleurs, musulmanes ou non, qui n'ont pas besoin qu'on parle et qu'on décide à leur place.

À cette initiative inutile, stigmatisante et raciste, nous opposons les valeurs d'égalité des droits, de justice sociale, de liberté de choix, en valorisant la multiculturalité et le vivre ensemble de nos sociétés. **♦**

**StopExclusion, Collectif des Foulards violets (adaptation SITinfo)**

## COVID-19

# Des droits pour NOUS AUSSI

> SUITE DE LA PAGE 1

les mailles d'un filet social fabriqué pour moins précaires qu'eux-elles, et constamment détricoté durant des décennies de politiques néolibérales.

## OUI À PLUS DE JUSTICE SOCIALE

Prétendant hypocritement « lutter contre le travail au noir » ou refuser de « subventionner les employeurs indélicats », c'est à ces travailleurs-euses-là que le MCG et l'UDC se sont lâchement attaqués en saisissant le

référendum contre l'indemnité difficilement arrachée en juin par la CGAS et la « Plateforme pour une sortie de crise sans exclusion ». Parce qu'un refus dans les urnes n'aurait aucun effet sur les employeurs qui ne déclarent par leurs employé-e-s aux assurances sociales, ni ne les rendra plus respectueux de leurs obligations contractuelles.

Les salarié-e-s précarisé-e-s seraient en revanche pénalisé-e-s une nouvelle fois, elles-eux dont le statut

ou la situation résulte déjà en grande partie de la politique menée par cette droite libérale et xénophobe : précarisation du droit au séjour, dérégulation du marché du travail et démantèlement des assurances sociales au prétexte de « lutte contre les abus » et de prétendu « assainissement ».

## DES DROITS PLUTÔT QUE LA CHARITÉ

Venir en aide aux travailleurs-euses les plus précarisé-e-s est une question de solidarité élémentaire. Mais face à l'arrogance de la droite libérale et patronale, qui se réfugie derrière la charité aux pauvres pour leur refuser des droits tout en votant des centaines de millions d'aide à

fonds perdus aux entreprises, il est d'autant plus essentiel que la population se mobilise massivement en faveur du OUI à cette indemnité. Car face au refus systématique de la droite d'entrer en matière sur les revendications syndicales de protection de l'emploi et du revenu des travailleurs-euses face à la crise, cette votation permettra de faire entendre la voix des salarié-e-s : nous aussi, nous voulons des droits. **♦**

**Davide De Filippo**

**En savoir plus :**  
[indemnisatinnousaussi.ch](http://indemnisatinnousaussi.ch)  
**f** [indemnisatinnousaussi](#) –  
**OUI le 7 mars**

## IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE

# NON à la privatisation du passeport numérique



© Stéphane Hernandez


**Le SIT appelle à refuser la loi fédérale sur les services d'identification électronique le 7 mars prochain.**

**Référendum fédéral** • Confier l'émission de cartes d'identité électroniques à des privés? Dangereux et antidémocratique. Le 7 mars prochain, avec l'ensemble des syndicats, des partis de gauche et de nombreuses associations, le SIT appelle à voter NON à la loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE).

De nos jours, prouver son identité sur Internet devient indispensable pour une multitude d'opérations, tant commerciales qu'administratives. La création d'un « passeport numérique » devient donc indispensable. Mais confier l'émission de tels passeports à des entreprises privées comporte des risques majeurs pour les citoyen-ne-s: l'absence de contrôle démocratique sur une tâche régalienne de l'État.

Comme dans le domaine de l'assu-

rance maladie, des entreprises privées réaliseront d'immenses profits sans qu'il soit possible de contrôler le prix que nous devons payer pour obtenir cette pièce d'identité. L'universalité du service ne sera pas garantie, avec d'un côté celles-ces qui auront les moyens de se payer un service sécurisé et fonctionnel, et les autres qui devront se contenter de dispositifs moins protégés et limités dans les possibilités d'utilisation. Une véritable fracture numérique de classes, à laquelle s'ajoutent encore des risques majeurs quant à la protection des données.

Une pièce d'identité officielle n'a pas à être soumise aux « lois du marché ». Le 7 mars prochain, il faut dire NON à la privatisation de l'identification numérique. 

**Davide De Filippo**



## LIBRE-ÉCHANGE

# NON à un accord qui nuit à l'environnement et aux droits humains


© Nazarizal Mohammad

**Le SIT appelle à rejeter le traité de libre-échange entre la Suisse et l'Indonésie.**

**Référendum fédéral** • La Suisse et l'Indonésie ont signé un accord de libre-échange en 2018. En votation le 7 mars suite au référendum des milieux paysans, de défense de l'environnement et des droits humains et soutenu par le SIT et la CGAS, cet accord est surtout connu pour l'huile de palme. Mais il instaure aussi à l'avantage de la Suisse une libéralisation du secteur bancaire, une protection plus stricte de la propriété intellectuelle sur les brevets de médicaments et surtout sur la protection des variétés végétales pour les semences, ce qui favorisera les entreprises suisses et les multinationales.

Les méfaits de la production intensive d'huile de palme sont largement connus: travail des enfants, travail forcé, répression de militant-e-s syndicaux-ales et des droits humains, maladies dues à l'exposition à des produits chimiques dangereux, salaires inférieurs au salaire minimum, déforestation, monoculture et abandon des productions de subsistance. L'Organisation internationale du travail estime qu'1,5 million d'enfants travaillent dans les champs d'huile de palme.

Pour estomper les critiques, le Conseil fédéral a introduit en décembre 2020 des garde-fous dans l'Ordonnance d'application. Les importateurs devront respecter quelques critères. Toutefois les contrôles prévus sont faibles et la déforestation passée ne sera pas prise en compte. Cela signifie que toute terre déboisée « aujourd'hui » peut être certifiée comme une plantation durable « demain ». L'introduction de ces pseudo garde-fous ne change pas la position du SIT.

C'est la première fois qu'un référendum est lancé contre un accord de libre-échange. Un non à cet accord constitue un premier frein face à une économie mondialisée qui ne sert que les intérêts de ses plus gros acteurs et qui met en concurrence les populations d'un bout à l'autre de la planète. 

**Manuela Cattani**

## CLÉ DE RIVE

# Un parking coûteux et nuisible

**En cohérence avec ses positions sur le climat, le SIT appelle à voter NON à ce parking inutile et coûteux qui privatise une partie de l'espace public.**

**Référendum communal** • L'objet du vote consiste à se prononcer sur le « deal » entre la Ville de Genève et les promoteurs privés de la société Parking Clé-de-Rive SA. La société privée reçoit l'espace public en droit de


superficie, construit et exploite le parking. La Ville assure l'aménagement des 5 rues adjacentes au parking en rues piétonnes. Coût: 34 millions de francs à la charge de la Ville.

Pour répondre à l'urgence clima-

tique, il est nécessaire de réduire de 60% les émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2030. Ce sont les transports publics qui doivent être développés et les centres urbains libérés du trafic privé. Un parking de plus dans une zone qui en compte déjà 7 pour 4199 places (St-Antoine, Mont-Blanc, Rive, Ville-reuse, EV2000, les deux nouveaux de la gare des Eaux-Vives) risque d'augmenter le trafic de transit et la pollution sonore et atmosphérique en Ville. Les travaux d'aménagement sur les rues adjacentes, avec leur cortège de nuisances notamment sonores pour la population, les écoliers-ères et étudiant-e-s des écoles voisines et les commerces dureront 6 ans.

Ce projet est ainsi pire qu'inutile: il est nuisible aux objectifs de transition écologique.

La convention établie entre les promoteurs du parking et la Ville de Genève est biaisée et problématique. Biaisée car elle lie le parking avec la création de la zone piétonne, alors que ce sont deux projets séparés. Il incombe à la Ville d'améliorer la qualité de vie en aménageant des zones piétonnes sans contrepartie. Le deal est aussi problématique financièrement. La Ville va donner une parcelle de son territoire durant 65 ans à un privé dont la raison d'être n'est pas l'aménagement urbain ou la régulation du trafic mais de faire de l'argent avec les revenus du parking.

La population et la collectivité publique sont perdantes avec ce deal que le SIT appelle à refuser. 

**Manuela Cattani**



© Susan Yin

## CHÔMAGE

# Bons baisers de Kafka

A l'OCE, tous les moyens semblent bons, même s'appuyer sur les dysfonctionnements de l'OCPM, pour faire baisser les chiffres du chômage.

**Mauvaises pratiques** • Décidément, l'Office cantonal de l'emploi (OCE) et l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM), tous deux sous la houlette du même magistrat – à savoir Mauro Poggia – ne reculent devant rien pour rendre la vie des personnes n'ayant pas la nationalité suisse encore plus difficile.

Plusieurs membres du SIT se sont en effet vus refuser l'inscription à l'OCE au prétexte que leurs données ne sont pas à jour dans la base de données de l'OCPM nommée « Calvin », où figurent entre autres le statut de séjour et l'adresse. Une pratique scandaleuse à plus d'un titre.

### DÉNI DE DROIT

En premier lieu, il n'appartient pas aux personnes à l'accueil ou qui traitent les inscriptions en ligne de statuer sur un droit à des prestations mais bien aux caisses de chômage ou au Service juridique de l'OCE. Dans le cas d'un refus de droit, les autorités sont tenues de rendre une décision à laquelle la personne concernée peut

s'opposer, puis saisir les tribunaux cas échéant.

Or, sans inscription, les autorités ne peuvent pas rendre de décision. En refusant les dossiers d'inscription, l'OCE prive donc les personnes de toute possibilité de se défendre contre le traitement injuste qu'elles subissent.

### SYSTÈME LACUNAIRE

Il y avait là par exemple ce collègue qui avait travaillé à Genève, cotisé à l'assurance-chômage et au bénéficiaire d'une autorisation de travail dans l'attente d'une réponse à sa demande de régularisation de séjour déposée dans le cadre de la procédure Papyrus. Comme les autorisations de travail, à la différence des permis, ne figurent pas dans « Calvin », l'OCE n'a pas examiné la situation et a refusé d'accepter son dossier quand il a tenté de s'inscrire en été 2019 sous prétexte de n'avoir pas pu le trouver dans cette base de données. La personne a vécu durant plus d'une année sur ses maigres économies ainsi qu'en empruntant de l'argent à ses proches. Quand il

a enfin reçu son permis en novembre 2020, il est revenu s'inscrire au chômage mais ne remplissait plus les conditions d'octroi d'indemnités de chômage parce que cela faisait trop longtemps qu'il n'avait plus travaillé. Si l'OCE n'avait pas refusé son dossier à l'inscription en été 2019 et qu'il ne s'était pas résigné à se débrouiller autrement, il aurait pu bénéficier d'indemnités dès son inscription en été 2019 puisqu'il en remplissait toutes les conditions.

### SYSTÈME ABSURDE

Mais il y a plus absurde encore ! Récemment, un autre collègue nous a décrit ce qui lui était arrivé quand il s'est inscrit au chômage : en possession d'un permis B arrivé à échéance, il avait déposé une demande de renouvellement qui était encore en traitement quand il est allé s'inscrire au chômage après avoir perdu son travail. Comme il avait également déménagé entre le moment où il a demandé son nouveau permis et le moment où il s'est inscrit au chômage, les données quant à son adresse n'étaient plus à jour dans la base de données « Calvin ». L'OCE a donc refusé son dossier au motif que les données n'étaient plus à jour dans « Calvin ». Quand il est allé s'en plaindre à l'OCPM, on lui a répondu qu'on n'allait pas mettre à jour son adresse dans Calvin avant d'avoir statué sur sa demande de renouvellement de permis ! Et tout le monde sait que l'attente d'un nouveau permis peut durer plus d'un an parfois, surtout quand on n'a pas de travail..

Que ces situations résultent d'un cumul de dysfonctionnements ou d'une intention délibérée de rendre l'assurance-chômage la moins accessible possible, elles sont inacceptables et ces pratiques doivent être corrigées sans délai. ◆

Thomas Graff

## CLIMAT

# Le SIT partie prenante de la grève pour l'Avenir



© Greg Rosenke

**C'est parti! La grève pour l'Avenir et la justice sociale et climatique est en préparation pour le 21 mai.**

**Mobilisation** • La crise sanitaire n'est pas surgie de nulle part. Pour de nombreux scientifiques, il ne fait aucun doute qu'elle est liée à la crise écologique, celle-ci étant elle-même liée à l'exploitation des ressources naturelles dans le cadre d'un capitalisme mondialisé hors de contrôle. Depuis 30 ans, les zoonoses (maladies transmises des animaux aux humains) se multiplient : sida, H1N1, H5N1, Ebola, Sars-CoV-1, Sars-CoV-2 et Covid 19. Les zoonoses sont le produit direct de la déforestation de masse : on accède à des zones où l'on ne devrait jamais aller. Les virus tapis au cœur de la faune sauvage entrent en contact avec les humains et se transmettent à eux.

## GRÈVE POUR L'AVENIR

La transition écologique et sociale, la transformation des modes de production et de consommation, la

répartition équitable des richesses produites par le travail de tous et toutes, le respect des ressources naturelles sont donc plus que jamais d'actualité. Pour prévenir les pandémies de demain, il faut s'attaquer à leurs racines profondes et oser inventer un mouvement de masse capable d'imposer des mesures bien plus incisives que celles décidées par les autorités jusqu'ici. C'est pourquoi le SIT s'engage dans la préparation de la grève pour l'Avenir fixée pour le 21 mai.

## DES COALITIONS LARGES


Des coalitions larges diversifiées composées de jeunes pour le climat, de groupes d'écoliers-ères et étudiant-e-s, d'associations climatiques, paysannes, de syndicats, du mouvement féministe, partis et associations se mettent en place partout en Suisse pour lancer un

processus de lutte et mobilisation, dont la journée du 21 mai est une première et historique étape. La Grève pour l'Avenir se coordonne au niveau national mais ce sont ses groupes locaux qui en font la substance et la force. Parce qu'il y a urgence, la grève aura lieu quoi qu'il arrive sur le plan sanitaire, avec des formes adaptées.

## UNE DEMI-JOURNÉE DE PRÉPARATION

Samedi 23 janvier durant une après-midi par visioconférence, ce sont 62 militant-e-s issu-e-s de ces mouvements qui se sont donné rendez-vous à Genève pour lancer la préparation locale. Après les conférences de Julia Steinberger, professeure ordinaire sur les enjeux sociétaux liés à l'impact des changements climatiques à l'UNIL et co-auteurice du rapport du GIEC et Dominique Bourg, philosophe, professeur honoraire à l'université de Lausanne, spécialiste des questions environnementales<sup>1</sup>, le collectif genevois s'est doté d'une charte. Puis les groupes de travail ont été présentés et se sont réunis pour esquisser les perspectives d'ici à la journée historique.

## L'APPORT DU SIT

Le SIT s'est doté d'un « groupe climat<sup>2</sup> ». Composé de militant-e-s de divers secteurs, il assure la participation du SIT au collectif et prépare les positions du SIT en matière de lutte pour le climat. Pour aider les comités de secteurs et commissions à préparer la grève, il a élaboré un questionnaire sur les domaines de l'énergie, de la mobilité, de l'alimentation, les locaux de travail, la protection de la santé des salarié-e-s, les placements des caisses de pensions, le devoir de consultation des entreprises. Il est actuellement en discussion dans les comités de secteurs et les commissions. Les réponses fourniront des éléments concrets et des pistes de revendications à présenter aux employeurs des branches et secteurs publics et privés, en vue de la grève du 21 mai. 

**Manuela Cattani**

- 1 Les conférences peuvent être suivies sur la page FB de la Grève pour l'Avenir Genève
- 2 Pour rejoindre ce groupe, s'annoncer au secrétariat



© Demir Sönmez

## ÉCONOMIE DOMESTIQUE

# Carnet de pandémie d'une employée de maison

Lors de nos permanences, les employées de maison racontent toutes la même histoire. Celle de la peur au ventre et de la précarité économique.

**Récit** • Mon histoire est semblable à celles des employées de maison que je rencontre lors des réunions syndicales au SIT. En mars et avril dernier, nous avons continué à échanger par vidéoconférence et cela a été un moment de réconfort et de partage car nous éprouvons plusieurs types de peurs. La première, celle d'être contaminée et de propager le virus à des personnes vulnérables dont nous avons la charge. Puis, la peur de perdre notre emploi et ne plus pouvoir payer les factures, perdre notre logement, finir à la rue ou aux poursuites et perdre tout espoir d'obtenir un permis de séjour.

Alors, nous prenons des risques pour notre santé en prenant des transports publics bondés. Nous nous équipons par nous-mêmes, en masques, en gel hydroalcoolique. Des équipements chers qui impactent notre budget. Malgré les efforts, bon nombre d'entre nous a perdu tout ou partie du revenu. Nous n'avons pas le courage de réclamer les salaires et ac-

ceptons de compenser les heures perdues. Celles qui ont tenté de le faire sont entrées en conflit avec leur employeur, elles ont été licenciées.

## INVISIBLE HIER, DANS L'OUBLI AUJOURD'HUI

Du jour au lendemain, on se retrouve sans rien. Invisible hier, dans l'oubli aujourd'hui. Sans aide financière possible. Les employées de maison n'ont pas droit au chômage partiel. Les personnes sans statut légal n'ont droit à rien du tout sauf au mépris de certains employeurs qui refusent de les déclarer aux assurances. Rien à part les longues heures d'attente pour recevoir un panier de provisions.

Je suis Laura, j'ai 64 ans, je travaille comme employée de maison à Genève depuis plus de 20 ans. J'ai gardé des enfants, fait le ménage, préparé les repas, pris soin de personnes âgées. Aujourd'hui, j'ai 5 employeurs différents.

Pendant la première vague certains employeurs étaient terrorisés par le virus. Je devais nettoyer les pièces communes, les poignées de portes, faire les à-fonds avec des produits toxiques qui m'ont brûlé les mains. Au bout de deux semaines, je n'en pouvais plus, j'ai eu peur pour ma santé, j'ai refusé de travailler dans ces conditions. J'ai perdu 400 frs sur un budget de 1700 frs. J'y suis retournée.

## NOTRE DIGNITÉ DE TRAVAILLEUSES

Comme tant d'autres dans ma situation, j'ai pleuré de joie lorsque le parlement genevois a voté une indemnité pour les travailleuses précaires. Enfin une aide pour nous aussi, enfin une reconnaissance de notre dignité de travailleuses. Mais elle a été combattue par référendum. Honte à celles et ceux qui l'on lancé.

Aujourd'hui, ma situation comme celles de mes camarades reste difficile. Le virus est de plus en plus actif et les employeurs nous en demandent toujours plus. Sous leur regard en télétravail, faire les à-fonds est notre quotidien. Observées en permanence, contrôlées, pressées de ne pas être assez rapides ou consciencieuses, nous nous sentons humiliées.

Et les files, toujours les files pour un cabas d'aide alimentaire. Elles ne sont plus aussi longues, car décentralisées, mais nous y sommes toujours aussi nombreuses, à attendre dans le froid.

Mais je garde espoir. La population a voté en septembre dernier pour un salaire minimum à 23 frs de l'heure. Tous les patrons ne le respectent pas encore, mais ils vont bien devoir le faire, tôt ou tard. Et dans quelques semaines, le 7 mars, le peuple genevois votera sur l'indemnité pour les travailleuses et travailleurs précaires. Et j'ai bon espoir qu'il vote pour nous rendre notre dignité, que les référendaires et certains employeurs tentent toujours et encore de nous refuser. ♦

Mirella Falco





© Josh Appel

# Le « care » toujours pas reconnu

Hormis l'introduction du salaire minimum gagné par votation populaire, pas d'avancées majeures dans le nouveau contrat-type entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Contrat-type** • Dans le cadre du renouvellement du contrat type de travail de l'économie domestique, le SIT et la CGAS ont formulé plusieurs revendications, à commencer par une augmentation salariale pour toutes les catégories professionnelles et la création d'une catégorie spécifique pour les tâches de « care ».


Nous avons également demandé la réduction de la durée du temps de travail pour qu'elle passe de 45h à 41h par semaine. Pour les syndicats, l'octroi du supplément pour travail de nuit devait être clarifié tout comme les obligations de l'employeur de tenir un registre des heures, celles de protéger la personnalité ou encore d'améliorer

la protection du revenu en cas de maladie.

Seul progrès substantiel obtenu : des augmentations mensuelles variant entre 3 et 711 frs selon les catégories professionnelles. Mais ces augmentations ne tombent pas du ciel, et encore moins d'une soudaine prise de conscience patronale de leur responsabilité sociale,

mais bel et bien de l'initiative syndicale sur le salaire minimum légal et du vote populaire qui la consacre. Mais pour le reste, temps de travail, reconnaissance des tâches de « care », protection en cas de maladie, c'est nient, du balai!

Seules avancées, l'élargissement du champ d'application aux temporaires, le rappel pédagogique de l'obligation pour l'employeur de protéger la personnalité de l'employé-e, une meilleure reconnaissance du travail de nuit et une timide amorce de réflexion autour de la problématique liée aux tâches de « care ».

Le combat syndical continue donc sur cette question comme sur les autres revendications des employées de maison, pour enfin faire reconnaître à sa juste valeur le travail essentiel qu'elles réalisent. 

Mirella Falco

CATÉGORIES Pour 195 heures de travail mensuelles	Salaires 2020	Salaires 2021	Augmentation
Sans expérience	3801.-	4512.-	+ 711.-
4 ans expérience	4077.-	4512.-	+ 435.-
AFP	4095.-	4512.-	+ 417.-
Avec CFC Maître d'hôtel, Gouvernante Cuisinier-ère, Chauffeur	4509.-	4512.-	+ 3.-
Jardinier	4889.-	4909.-	+ 20.-

SALAIRE HORAIRE MINIMUM		
Vacances non comprises	4 semaines comprises	5 semaines comprises
23.14 brut	25.07 brut	25.61 brut
21.65 net moins de 8 h par semaine	23.50 net	24.- net
21.10 net dès 8 h par semaine	22.85 net	23.35 net

TRAVAIL DE NUIT	
Entre 20h et 07h le salaire perçu atteint un pourcentage du salaire minimum de	
60 %	pour les veilles dormantes
80 %	pour les veilles nécessitant une intervention
125 %	pour les veilles nécessitant plus d'une intervention
125 %	pour le travail de nuit



© Boris Dunand

## VILLE DE CAROUGE

# Nouveau plan de prévoyance dès avril 2021

Après plus de deux ans de travaux, le résultat des négociations sur le nouveau plan de prévoyance de la caisse de pension de la Ville de Carouge a été approuvé.

**Retraites** • Le nouveau plan de prévoyance a été largement approuvé par l'Assemblée générale du personnel et le conseil de Fondation de la caisse de pension de Carouge. Le conseil municipal a accepté les nouvelles dispositions et décidé d'un apport extraordinaire de 15 millions de francs pour pérenniser la caisse.

La réforme du plan de prévoyance du personnel municipal a donné lieu à 29 mois de travaux. La commission du personnel élargie et les syndicats SIT et SSP ont négocié avec le conseil administratif pour aboutir à un nouveau plan, plus avantageux que celui envisagé initialement. Il maintient un plan en primauté des prestations et conserve le principe de la solidarité entre les sexes et les générations. Il permet aux agent-e-s spécialisé-e-s d'y être enfin assujettis, tout comme les employé-e-s avec un faible taux d'activité (patrouilleuses scolaires en particulier). Pour le personnel auxiliaire engagé pour des activités ponctuelles ou saisonnières, la

caisse en primauté des cotisations existante verra son plan un peu amélioré.

### RÉSULTAT ACCEPTABLE

Le nouveau plan prévoit un objectif de rente de 70 %, pour 40 ans de cotisations, avec un relèvement de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans pour les hommes comme pour les femmes. Les cotisations seront réparties à raison de 35,1 % pour les employé-e-s et de 64,9 % pour l'employeur. Le taux de cotisation passe ainsi de 25,2 % à 28,2 %. La cotisation des employé-e-s se montera dès avril 2021 à 9,9 %.

Une provision de 10 millions de francs avait été constituée par la caisse. Elle permet un changement des bases techniques et la mise en place des mesures transitoires afin de limiter les pertes de rente au moment de l'entrée en vigueur du nouveau plan (entre 0 et 10 %), avec une attention particulière pour les affilié-e-s les plus proches de la retraite. Pour les personnes ayant 58

ans ou plus, des mesures d'accompagnement sont prévues pour une augmentation progressive de l'âge de retraite par tranche de demi-année sur 4 ans. Avec l'apport de 15 millions de francs supplémentaires de la part de la Ville de Carouge, le financement structurel du nouveau plan de prévoyance est garanti et devrait permettre de pallier les lacunes de financement qui pourraient survenir selon l'évolution du rendement des placements de la Caisse à long terme. Au final et considérant les améliorations apportées au premier projet, qui prévoyait le passage à un régime en primauté des cotisations, une perte de solidarité entre les employé-e-s, une baisse de rente de 25 % et le passage à l'âge de la retraite légal, le personnel a considéré que le résultat des négociations était acceptable.

### PÉNIBILITÉ ENCORE EN CHANTIER

Le statut du personnel a été modifié pour introduire les changements liés à ce nouveau plan, en

particulier le passage de l'âge de la retraite à 64 ans et la possibilité de réduire son taux d'activité dès 60 ans avec une réduction du salaire inférieure à la baisse réelle du temps de travail. La question de la pénibilité du travail n'a par contre pas été pleinement résolue. Certaines fonctions considérées usuellement comme pénibles devront également travailler deux ans de plus. L'adjonction dans le statut du personnel d'une intention de prendre les mesures nécessaires afin de réduire la pénibilité physique et psychique induite par l'exercice de la fonction nous semble insuffisante et pourrait rester un vœu pieu. Nous invitons à la poursuite du dialogue pour la mise en place de mesures concrètes en vue d'introduire une forme de retraite anticipée pour ces fonctions et d'autres formes d'allègement du travail en fin de carrière. ♦

Valérie Buchs

## CONSTRUCTION

# Victoire sur la responsabilité solidaire



© Clay Banks

Le tribunal des prud'hommes genevois a donné raison à l'un de nos membres, un ferrailleur victime de la sous-traitance crasse. Une première, à notre connaissance.

**Sous-traitance** • Selon le principe de responsabilité solidaire, l'entrepreneur contractant répond civilement du non-respect par ses sous-traitants des salaires minimaux et des conditions de travail. C'est grâce à ce principe, inscrit en 2004 dans la loi sur les travailleurs détachés et renforcé en 2013 pour les secteurs de la construction, qu'Ahmet\* devrait, enfin, recevoir le salaire auquel il a droit.

## DES CONDITIONS INACCEPTABLES

De l'été 2017 à 2018, il travaillait comme maçon

et ferrailleur pour une petite société. Comme beaucoup d'autres dans le secteur du ferrailleur, son employeur ne le déclarait pas, ne lui délivrait aucune fiche de salaire ni contrat de travail. Il était payé par petits acomptes irréguliers, à un salaire ne reflétant pas ses 20 années d'expériences de ce dur métier. Lorsqu'Ahmet a subi un accident de travail, son employeur n'a pas hésité à ne le déclarer qu'à 50 % auprès de l'assurance, diminuant ses revenus de plus de la moitié durant des mois d'incapacité.

Pourtant, il avait effectué la quasi-totalité de ses heures en sous-traitance pour une autre entreprise genevoise. Dans son cas, il aurait été facile pour l'entreprise contractante de demander la preuve des déclarations des salariés intervenant sur ses chantiers, ou au moins de simples fiches de salaire. Néanmoins, considérant le prix imbattable que devait proposer la sous-traitante pour effectuer les travaux, il semble que l'entreprise principale n'ait simplement pas intérêt à poser la question. C'est justement ces pratiques que la responsabilité solidaire est censée encadrer: une entreprise doit faire preuve de diligence lors de la vérification du respect des conditions de travail et de salaires minimales quand elle attribue un marché.

## UNE RÉPARATION PARTIELLE ET TARDIVE

Afin d'activer le principe de responsabilité solidaire, Ahmet\* a dû poursuivre son employeur direct, et donc multiplier les mises en demeure puis déposer une première demande auprès du tribunal des prud'hommes. Le temps qu'une audience soit fixée, l'entreprise a fait faillite, la procédure a dû être abandonnée. C'est donc près d'un an après la fin des rapports de travail qu'il a enfin pu s'adresser à l'entreprise contractante. Celle-ci se contentant de nier sa responsabilité et de revoir les prétentions d'Ahmet à la baisse lors de négociations, il a dû à nouveau s'engager dans une procédure prud'homale de plus d'un an et demi.

Pour lui, elle s'est avérée victorieuse, si aucun recours n'est déposé et que l'entreprise responsable s'acquitte effectivement de son dû. Néanmoins, il ne touchera par ce biais que le salaire net auquel il aurait eu droit, et c'est la collectivité qui paiera ses charges sociales impayées.

Bien que ce principe ait enfin pu mener à un succès, les limites de celui-ci restent flagrantes. Les employé-e-s et leurs syndicats sont forcés d'entreprendre des procédures lourdes et chronophages qui se soldent pour la plupart par des faillites avant de s'adresser aux véritables responsables du dumping social et salarial: les sociétés qui continuent à faire leur marge en sous-traitant tout ou partie de leurs travaux à des patrons-voyous. ♦

Camille Layat

\* Prénom d'emprunt

## CONSTRUCTION

# Multisol: chronique d'un double scandale

Alors qu'elle est en faillite, la société Multisol Chapes SA continue à faire parler d'elle.

**Multirécidiviste** • C'est avec agacement, mais sans surprise, que le SIT a appris que les travaux effectués par Multisol Chapes SA dans le nouveau dépôt des œuvres d'arts de la Ville nécessitaient d'être refaits, avec un surcoût de plus de 8 millions de

francs. En effet, des fissures et des décollements ont été découverts, stoppant net le déménagement des œuvres d'art des musées genevois qui nécessitent d'être maintenues dans des conditions contrôlées. L'entreprise responsable étant désor-

mais en faillite, elle ne devra probablement pas porter elle-même le coût de ses malfaçons.

Dès le premier mouvement de grève lancé avec les ouvriers lésés en décembre 2016, nous n'avons pourtant eu de cesse de dénoncer les agissements de cette entreprise auprès des médias mais également directement auprès des clients, dont la Ville de Genève. Des dénonciations sans cesse ignorées par cette dernière, jugeant inopportun d'accorder un quelconque crédit à un syndicat...

Cette affaire devrait entraîner une réflexion de tous les acteurs de la construction, et notamment des adjudicataires publics, sur la nécessité d'une procédure d'attribution bien menée et d'un bon suivi des entreprises sélectionnées. Il ne s'agit pas de sélectionner le prix le plus bas, ce d'autant plus que

le règlement sur la passation des marchés publics indique bien que d'autres critères peuvent être pris en considération, comme la qualité, le respect de l'environnement, ou l'engagement du soumissionnaire en faveur de l'emploi. Il ne s'agit pas non plus de faire produire une maigre attestation de conformité au moment de la soumission, mais de continuer à veiller au bon respect des dispositions minimales de travail et de salaire durant toute la durée des travaux. Les maîtres d'ouvrages publics doivent être exemplaires et revaloriser le travail bien fait, par des sociétés respectueuses de leurs ouvriers, des conventions collectives et des lois. Nous en avons la preuve aujourd'hui, le contraire ne rapporte pas forcément. ♦

Camille Layat

## ÉGALITÉ

# Entrée en vigueur du congé paternité fédéral



© Nathan Dumlao

Le congé paternité est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Comment ça marche ?

**Nouveaux droits** • Les pères ont dorénavant droit au minimum à un congé paternité payé de deux semaines. Au moment de la naissance, le père légal de l'enfant doit exercer une activité lucrative salariée ou indépendante. Les pères au chômage, en incapacité de travail pour cause de maladie, d'accident ou d'invalidité y ont aussi droit. Le père doit avoir été assuré obligatoirement à l'AVS durant les 9 mois précédant immédiatement la naissance et avoir exercé durant

cette période une activité lucrative pendant au moins 5 mois.

Ce congé doit être pris dans les six mois suivant la naissance, soit en bloc de 14 jours (week-end compris), soit par semaine (2 fois) ou sous forme de journées isolées (10 jours). L'indemnité se monte à 80 % du revenu moyen brut de l'activité lucrative obtenu avant la naissance, mais au plus à 196 frs par jour.

L'employeur n'a pas le droit de raccourcir ce

congé paternité. Les statuts du personnel, les CCT ou les contrats de travail peuvent bien entendu prévoir des conditions plus favorables. L'allocation de paternité n'est pas versée automatiquement, elle doit être demandée auprès de la caisse de compensation. Elle est versée à l'employeur si celui-ci continue de payer le salaire à l'employé, dans les autres cas, elle est versée directement au père. Le congé paternité est financé par une cotisation à l'APG de 0,05 % supplémentaire. Ce premier pas va permettre d'étendre le droit au congé paternité à tous les secteurs professionnels et de normaliser le fait que le père doit s'absenter pour s'occuper de son enfant. Peut-être que cela permettra aussi aux pères de prendre plus facilement congé lorsque l'enfant est malade, congé encore aujourd'hui le plus souvent assumé par les mères. Mais nous voulons maintenant avancer vers un véritable congé parental rémunéré de plus longue durée, à se partager à part égale entre la mère et le père, sans diminution des prestations actuellement en vigueur pour la maternité et la paternité. **♦**

Valérie Buchs

## MALADIE D'UN PROCHE

Par ailleurs, un congé payé est introduit dans le Code des obligations afin que les travailleurs et travailleuses puissent prendre en charge un membre de la famille ou leur partenaire en raison d'une maladie ou d'un accident. Il durera au maximum trois jours par cas et ne devra pas dépasser dix jours dans l'année.

## CHÔMAGE

# La (demi) rente-pont fédérale pour les travailleurs-euses âgé-e-s entre en vigueur

Dès janvier 2021, les chômeurs-euses en fin de droits âgés de plus de 60 ans bénéficieront en effet d'une rente-pont en attendant la retraite.

**Nouveaux droits** • La loi fédérale sur la prestation transitoire pour les chômeurs-euses âgé-e-s entre également en vigueur en 2021. Elle prévoit une rente-pont pour les chômeurs-euses de plus de 60 ans jusqu'à l'âge de la retraite ou jusqu'à la reprise d'un emploi.

Elle permettra à un-e chômeur-euse célibataire de toucher jusqu'à 43 762 frs par an au maximum,

65 643 frs pour un couple. Pour accéder à la prestation transitoire, il faudra être domicilié en Suisse et avoir cotisé durant vingt années au minimum aux assurances sociales, dont au moins cinq ans après 50 ans, et gagner plus de 21 330 frs par an. Les mères de famille pourront toutefois faire valoir une interruption de carrière pour tâches éducatives. Il ne faudra pas non plus disposer d'une

fortune nette de plus de 50 000 frs ou 100 000 frs pour un couple. Les avoirs du 3<sup>e</sup> pilier font partie de la fortune nette. En revanche, le bien immobilier servant d'habitation à son propriétaire ne sera pas pris en compte.

## PROJET CANTONAL

Si ce nouveau droit est bienvenu, il demeure largement insuffisant

pour répondre à la problématique de l'exclusion des travailleurs-euses âgé-e-s du marché du travail. Pour le SIT, combattre cette politique patronale d'exclusion doit passer par une meilleure protection contre le licenciement et par une rente-pont beaucoup plus étendue que la « prestation transitoire » fédérale : l'âge minimal d'accès à cette rente doit être abaissé, de même que les autres conditions d'accès, très restrictives au niveau fédéral. Le montant de la rente doit également être relevé.

C'est dans ce sens qu'un projet de loi cantonal avait été élaboré par l'Alternative et le concours de la CGAS. Ce projet de loi reste toujours pendant devant le Grand Conseil. Face à l'explosion du chômage résultant des conséquences de la pandémie, il est urgent que le Grand Conseil adopte ce projet de loi. **♦**

Davide De Filippo



## MILITANCE

# Sur le front parascolaire

Entretien avec Angela, animatrice parascolaire et militante du SIT, au lendemain d'une petite victoire syndicale.

**Interview** • En raison de l'épidémie de Covid-19, le service du médecin cantonal a interdit aux employé-e-s du GIAP de manger avec les enfants. Pour ces animatrices, gagnant entre 1200 frs (pour celles travaillant que le midi) et 2700 frs (pour le maximum d'annuités pour celles travaillant midi et soir), devoir aller s'acheter à manger dehors tous les midis, n'est pas envisageable. Les militant-e-s du SIT et du SSP ont donc lancé une pétition demandant une indemnisation de 9 frs par repas et par personne. Cette pétition a permis d'obtenir une prime de 200 frs par employé-e, censée couvrir le manque à gagner pour les repas du

15 novembre au 15 janvier. Si cette prime ne sera pas renouvelée bien que les employé-e-s n'aient toujours pas le droit de manger avec les enfants, elle constitue néanmoins une petite victoire syndicale pour des travailleurs-euses resté-e-s au front durant la crise.

### Angela, que signifie pour toi cette prime Covid de 200 frs ?

Je suis contente que nous l'ayons obtenue. C'était important que toutes les personnes qui se sentaient lésées puissent participer à une action collective pour défendre leurs droits. La pétition a permis aux signataires de se sentir soute-

nu-e-s par le syndicat et de s'unir dans une action commune.

### Comment se passe le travail en période Covid ?

Les conditions de travail peuvent être éprouvantes : masques, absences de collègues, suppression des repas, craintes face à l'incertitude sanitaire, mais nous faisons face, comme toujours.

Dans le contexte actuel où beaucoup de familles souffrent de la crise, il est fondamental que les enfants puissent avoir des espaces de jeux et de loisirs les plus normaux possibles, ce qu'ils trouvent dans le cadre du parascolaire. C'est la preuve de l'importance de cette profession, volontiers - et volontairement - sous-estimée du point de vue de son importance dans le développement des enfants et donc du point de vue salarial.

### Le parent pauvre de la fonction publique, en somme...

Je suis animatrice parascolaire depuis 1987 et pour le GIAP depuis sa création en 1994. Si je milite au SIT depuis 11 ans, c'est en effet parce que j'ai constaté que les difficultés liées aux conditions de travail persistaient d'année en année : nombre excessif d'enfants par animatrice-teur, conditions salariales,

environnement de travail, relations interpersonnelles dans le cadre professionnel, etc...

Plutôt que de se plaindre, il valait mieux agir. Il n'y avait alors plus d'association professionnelle, c'était donc logique d'adhérer à un syndicat.

### Quels sont les buts que vous souhaitez atteindre avec le groupe militant du syndicat ?

Nous souhaitons obtenir la reconnaissance des heures nécessaires pour effectuer le travail requis, qui est sous-estimé. Nous réclamons la journée continue, soit le paiement de toutes les heures entre 11h15 et 18h05, car ces heures sont utilisées pour effectuer des tâches nécessaires à la fonction. Les 3h30 hebdomadaires rémunérées hors présence des enfants sont insuffisantes. Face à des exigences de plus en plus élevées dans notre métier, nous souhaitons une professionnalisation du parascolaire avec plus de support pédagogique et éducatif, des personnes de référence pour pouvoir discuter des problématiques liées aux enfants afin d'améliorer la qualité de l'encadrement. ♦

Propos recueillis par  
Alice Lefrançois

## Formations 2021 de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT)

### Salaire minimum à Genève

#### DÉSCRIPTIF

Suite à la votation du 27 septembre 2020, le Conseil d'État genevois a fixé l'entrée en vigueur du salaire minimum horaire de 23.- francs au 1<sup>er</sup> novembre 2020; ce montant étant indexé à 23.14 francs de l'heure dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'OCIRT a édité un mémento explicitant les modalités d'application auxquelles toute entreprise active dans le canton doit se conformer; les éventuelles exceptions ainsi que les sanctions prévues en cas de violation y sont également détaillées. L'objectif de cette séance d'information est de répondre aux interrogations des personnes ayant pris connaissance du mémento et de contribuer à l'application correcte de la LIRT et de son règlement d'application, compte tenu des modifications introduites par le salaire minimum.

#### DATES DES SESSIONS

MARDI 23 FÉVRIER 2021 (14 H À 15 H) – MARDI 08 JUIN 2021 (14 H-15 H)

### Enregistrement du temps de travail: obligations et possibilité de renonciation ou de simplification

#### DÉSCRIPTIF

Parmi les pièces justificatives et les documents informatifs que l'employeur est tenu de mettre à la disposition des autorités d'exécution et de surveillance, figurent notamment les registres précisant l'horaire et la durée du travail quotidien et hebdomadaire des travailleurs (y compris le travail compensatoire et le travail supplémentaire), ainsi que les pauses d'une demi-heure et plus. Avec les articles 73a et 73b de l'OLT1, sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 deux nouvelles exceptions à l'enregistrement systématique de la durée du travail. L'objectif visé par cette séance d'information est de rappeler les dispositions existantes auxquelles les entreprises soumises à la loi fédérale sur le travail (LTr) doivent se conformer et clarifier de manière détaillée les conditions particulières dans lesquelles s'applique l'enregistrement simplifié ou la renonciation à l'enregistrement de la durée du travail et du repos.

#### DATES DES SESSIONS

JEUDI 15 AVRIL 2021 (14 H-16 H) – VENDREDI 16 AVRIL 2021 (10 H-12 H)

### Télétravail: risques et pistes de prévention

#### DÉSCRIPTIF

La récente crise sanitaire a donné au télétravail une nouvelle légitimité. Jusqu'ici réservé à une partie négligeable des travailleurs, le télétravail tend à se généraliser, sans pour autant toujours s'accompagner de bonnes pratiques. Dans ce contexte, cette formation se propose de sensibiliser aux aspects à prendre en considération pour prévenir les éventuels effets néfastes et risques pour la santé liés à la pratique de cette forme de travail, de dégager des bonnes pratiques et de rappeler les obligations de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels, également en situation de travail à domicile. Seront traités notamment les thèmes suivants: aspects contractuels, aménagement du poste de travail, surveillance des travailleurs, durée du travail et du repos, conciliation vie professionnelle/vie privée, ainsi que le risque d'isolement et les risques psychosociaux (déconnexion, stress/surmenage, conflits, etc.) pouvant survenir dans ce contexte de travail.

#### DATES DES SESSIONS

JEUDI 14 OCTOBRE 2021 (13 H 30-17 H 30) – VENDREDI 15 OCTOBRE 2021 (08 H 30-12 H 30)

Programme complet et inscription sur  
<https://www.ge.ch/se-former-sante-securite-au-travail/catalogue-formations>



interprofessionnel  
de travailleuses et  
travailleurs

## Mesures sanitaires: ouverture du bâtiment

Le bâtiment du SIT à la rue des Chaudronniers est ouvert selon l'horaire habituel: du lundi au jeudi 8 h 45-12 h et 13 h 45-18 h.

Le port du masque est obligatoire. Certaines permanences physiques sont remplacées par des permanences téléphoniques.

#### PERMANENCES: Construction, parcs & jardins et nettoyage

Permanences d'accueil: Lundi de 16 h à 18 h, mardi de 15 h à 18 h au SIT

Permanence téléphonique: Jeudi de 15 h à 17 h au 022 818 03 00

#### Tertiaire privé

Permanence téléphonique: Mardi de 14 h à 17 h au 022 818 03 00

Permanence d'accueil: Jeudi de 14 h à 18 h au SIT

#### Santé - social - secteurs public et subventionné

Permanences d'accueil: Mardi de 9 h à 12 h et mercredi de 14 h à 17 h au SIT

#### Caisse de chômage

Permanences d'accueil (guichets), à la rue de Montbrillant 38, lundi-vendredi de 9 h à 13 h

Pas de permanence à la rue des Chaudronniers jusqu'à nouvel avis

Permanences téléphoniques: lundi-vendredi de 9 h à 12 h au 022 818 03 33

#### Travailleuses et travailleurs sans statut légal

Uniquement sur rendez-vous en appelant au 022 818 03 00 le lundi de 9 h à 12 h

#### Gestion des membres

Par téléphone, du lundi au mercredi de 9 h à 12 h et le jeudi de 9 h à 11 h au 022 818 03 00

# Décisions du SIT et de la CGAS

## LORS DE SES SÉANCES DES MOIS DE DÉCEMBRE 2020 ET DE JANVIER 2021 LE COMITÉ SIT A:

- ♦ adapté son fonctionnement à la situation sanitaire et voté des mesures en cas de confinement strict
- ♦ discuté des enjeux de la nouvelle loi cantonale sur les aides publiques cantonales aux entreprises, et a décidé de renoncer au lancement d'un référendum
- ♦ décidé à l'unanimité de soutenir la manifestation du 19 décembre 2020, établi le bilan de la manifestation et discuté des suites
- ♦ donné sa détermination en faveur du lancement d'une initiative sur la fiscalité
- ♦ dressé un bilan des mobilisations dans les services publics
- ♦ fait un point sur l'extension des horaires d'ouverture des magasins en décembre (Horaires « Covid »)
- ♦ adopté son calendrier 2021
- ♦ donné son avis sur le recours CGAS à la Cour

constitutionnelle contre le salaire trop bas décidé par le Conseil d'État pour les secteurs de l'agriculture et de la floriculture, et contre le calcul d'indexation du CE

- ♦ été informé des recours patronaux contre le SML et poursuivi les échanges sur la mise en œuvre du SML
- ♦ discuté du projet d'initiative syndicale « pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction de la durée du travail » et validé la nouvelle mouture du texte
- ♦ reçu les informations relatives au CTT économie domestique
- ♦ poursuivi les travaux préparatoires aux mobilisations Climat
- ♦ adopté les mots d'ordre pour la votation du 7 mars 2021: Objets fédéraux  
– NON à l'initiative populaire « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage ».  
– NON à l'accord de partenariat économique entre les États de l'AELE et de l'Indonésie.  
– NON à la modification de la loi

sur les services d'identification électronique (LSIE).

Objet cantonal  
– OUI à la Loi « Indemnisation pour perte de revenus liée aux mesures de lutte contre le coronavirus ».

Objet communal: Ville de Genève  
– NON au crédit de 34 130 500 francs pour aménagement Clé de Rive.

- ♦ préparé la campagne de votation du 7 mars avec les comités unitaires

## LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE DÉCEMBRE, L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DE LA CGAS A:

- ♦ fait un tour d'horizon sur les actualités syndicales
- ♦ poursuivi les mises à jour d'informations et précautions relatives au Covid
- ♦ reçu une présentation sur les enjeux de l'initiative populaire syndicale « pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction de la durée du travail »

## Service des impôts SIT

Le service des impôts du SIT continue de répondre aux membres au 022 818 03 20 les mercredis matin et à l'adresse e-mail [jgomez@sit-syndicat.ch](mailto:jgomez@sit-syndicat.ch)

Ce service n'est pas gratuit mais à tarif préférentiel et réservé aux membres du SIT ayant cotisé l'année précédente.

Les documents pour remplir la déclaration peuvent être envoyés

- par mail à [jgomez@sit-syndicat.ch](mailto:jgomez@sit-syndicat.ch) en format PDF
- par courrier à SIT- Impôts – CP 3287 – 1211 Genève 3
- déposés au SIT du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- pour les demandes particulières, la réception vous donne un rendez-vous sur demande

**ATTENTION:** Les documents envoyés ou déposés au SIT **doivent impérativement être des copies**, aucun original ne sera renvoyé. Les participations financières demandées restent identiques.

**Impôts à la source:** Une permanence ad hoc est prévue au SIT pour vérification des impôts à la source, tous les mercredis de 14 h 30 à 17 h 30 du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2021.

### CARNET NOIR

## Marc Vuilleumier

L'historien Marc Vuilleumier est décédé le 15 janvier 2021, dans sa 91<sup>e</sup> année. L'histoire des gens d'en bas perd un contributeur de premier plan qui a développé un regard à la fois érudit et critique sur le passé et le présent, qu'il savait si bien lier. C'était un spécialiste de la Commune de Paris de 1871, de l'histoire du mouvement ouvrier suisse, et en particulier de celui de Genève.

Auteur de nombreuses publications et contributions il en faisait profiter les acteurs-trices du mouvement ouvrier, syndicats, partis et mouvements sociaux. Ce fut le cas notamment lors du 150<sup>e</sup> anniversaire du premier congrès (à Genève) de la Première internationale où son apport ne se contenta pas d'un rappel historique, mais de frappants parallèles avec aujourd'hui en matière de solidarité internationale et de moyens de lutte (la grève) des travailleuses.

On peut trouver une liste de ses œuvres sur le site du Collège du travail. ([www.collegedutravail.ch](http://www.collegedutravail.ch))

## Jacqueline Berenstein-Wavre

Fervente militante féministe et socialiste, Jacqueline Berenstein-Wavre est décédée le 22 janvier 2021.

Elle a intensément milité pour le droit de vote et d'éligibilité des femmes. Elle est en 1963, parmi les premières élues au Conseil municipal de la Ville de Genève. En 1973, elle est élue au Grand Conseil, jusqu'en 1989. Présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses de 1974 à 1979, elle initie la lutte pour un article constitutionnel sur l'égalité femmes-hommes, qui sera adopté par le peuple suisse.


Elle fut également une militante infatigable pour faire reconnaître la valeur économique et sociale du travail des femmes au foyer et intervint sur le plan politique cantonal pour faire établir la « valeur monétaire du travail domestique ». Dans la foulée de la grève des femmes du 14 juin 1991, elle fonde le Syndicat des personnes actives au foyer (SPAF). En l'an 2000, celui-ci obtient la création d'un CFC de gestionnaire en économie familiale. C'est dans cette lutte qu'elle croisa celle du SIT qui s'implantait alors dans le secteur de l'économie domestique.



# Pour une autre sortie de crise

Le 19 décembre dernier, à l'initiative des syndicats, une cinquantaine de partis, associations et collectifs se sont joint-e-s à l'appel pour une sortie de crise solidaire, sociale, féministe, écologique, et comme l'a très justement rappelé la sublime Greta Gratos, culturelle et artistique.

À la tribune se sont succédées plusieurs prises de parole, dont celles révoltées de travailleuses et travailleurs durement frappé-e-s par la crise et par l'absence de mesures d'aide à leur égard de la part des autorités.

Tandis que les rues basses étaient bondées pour préparer les fêtes, et que la police déployait outrageusement ses muscles pour empêcher toute déambulation contestataire, nous nous sommes donné rendez-vous pour poursuivre ensemble la lutte en 2021. 

Daide De Filippo  
Photos : Demir Sönmez



JAB  
CH-1211 Genève 3  
P.P. / Journal

LAPOSTE 

SIT INFO  
CP 3287  
1211 GENÈVE 3

## IMPRESSUM

Edition: syndicat SIT  
Rédaction: Davide De Filippo  
Mise en page: Stéphane Hernandez,  
Police de caractère Adelle et Adelle Sans  
par TypeTogether

## Collaboration régulière

Valérie Buchs, Marlene Carvalhosa Barbosa, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Merita Elezi, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Sandra Froidevaux, Jesús Gomez, Thierry Horner, Camille Layat, Alice Lefrançois, Nicole Moser, présidence du SIT, Camille Stauffer, Georges Tissot, Françoise Weber.

## Impression

Ediprim SA, Bienne  
Tirage: 11 500 exemplaires  
Paraît 7 à 8 fois par an  
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.